

Solidaires 21

REVUE DE L'ADPEP 21

N° 16 - Avril 2010



Une des classes primées au concours de l'ADPEP21

ANIMATION

LES DROITS DE L'ENFANT A L'HONNEUR CONCOURS CLASSES ADPEP21 2009... LES RESULTATS

En octobre 2009, dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant, l'ADPEP21 et sa commission solidarité lançaient un appel à concours à destination des classes de Côte-d'Or cycle 3 (CE², CM¹ et CM²). [cf. brèves Solidaires21 n°14]

Pour concourir, les jeunes devaient effectuer une recherche relative aux droits de l'enfant, afin d'une part de répondre à un questionnaire, et d'autre part de réaliser une production collective en illustrant un à quatre articles de la Convention, en liaison avec le programme du cycle, en particulier pour les matières suivantes : le français, la culture humaniste et l'instruction civique.

Le jury, composé de Vincent Bonnaire, Directeur du Service Animation et enseignant, Bernadette Barbosa, chargée de mission classes de découverte, Juliette Monnin, responsable vacances Service Animation, et Serge Bacherot, CEMEA Côte-d'Or, a ainsi choisi de récompenser 3 classes parmi les écoles ayant participé à l'opération.

Ainsi, les dessins, très bien réalisés, des élèves ayant remporté le 1^{er} prix illustraient quatre droits de la convention, choisis par les élèves eux-mêmes à savoir : le droit au nom et à la nationalité, le droit à l'éducation, le droit à la santé et aux soins médicaux, le droit à la protection contre la violence et les mauvais traitements.

Les vainqueurs...

- Le 1^{er} prix est revenu à la classe de CM¹/CM² de l'école Jean Moulin de Venarey les Laumes qui remporte un séjour découverte au chalet des Jacobeys, à Prémanon.
- La classe de CM² de l'école de Fontaine Française remporte le 2^{ème} prix avec un bon d'achat livres d'une valeur de 250 €.
- Le 3^{ème} prix, une mallette pédagogique de production musicale « Danse écoute et chante », a été attribué à la classe de CM² de l'école des Remparts de Semur-en-Auxois.

Le travail des élèves vainqueurs sera exposé à l'IUFM à l'occasion de l'anniversaire des droits de l'enfant.

Renseignements : Bernadette BARBOSA au 03 80 76 91 18. ■

édito

... de l'addition à la multiplication ?

Pour paraphraser André MALRAUX dans les Voix du Silence : « la madone de Cimabue n'est pas d'abord un tableau », on pourrait dire qu'une association n'est pas d'abord une simple somme d'établissements.

La logique du chacun pour soi est transcendée par une dialectique de l'ensemble car une association est surtout une opportunité de multiplier les chances de développement de chacun donc de tous les établissements. Une telle association n'est pas d'abord une addition mais surtout une multiplication.

En quelques années, l'ADPEP 21 est passée d'une structure hiérarchisée à un cadre concerté associant la Direction générale (elle-même devenue un pôle) et les directeurs d'établissements et de pôles.

Illustration de cette évolution : dès novembre 2006, il apparaissait nécessaire de publier un numéro spécial « établissements », puis en janvier 2009 cette nouvelle organisation nous conduisait à publier un numéro spécial « associations » visant à communiquer sur cette restructuration en « pôles ».

Autre étape plus récente, les chefs de services ont récemment été associés à une concertation préalable aux décisions importantes, cette initiative ne cesse de révéler les avantages de la mise en commun. Mais celle-ci ne peut se limiter aux cadres.

En faisant de la communication une priorité, le premier projet associatif invitait les personnels à se reconnaître au sein de l'ADPEP 21. Le second projet, dans le contexte radicalement nouveau de la gestion pluriannuelle et des pôles devrait aujourd'hui inciter les professionnels de toute structure à se connaître, à confronter leurs pratiques, à partager les formations, à travailler ensemble dans les secteurs mutualisés.

Cette évolution, bien loin de conduire à une uniformisation, permettra d'enrichir la spécificité de chacun au contact de celle des autres.

Jacques VAUDIAUX
Président de l'ADPEP 21

ZOOM PROFESSIONNEL...

« Que fais-tu dans la vie ?
- Je suis codeuse en Langue française Parlée Complétée.
- Heu... Codeuse en quoi ???
- Je travaille avec de jeunes sourds »

Voilà comment souvent commencent mes conversations avec des personnes qui me demandent ce que je fais dans la vie.

Le code LPC ou « Langue Française Parlée Complétée » n'est pas une langue, c'est un outil, une technique au service de la langue.

Introduit en France dans les années 1980, il permet aux enfants sourds d'acquérir une langue française orale et écrite de qualité, ils ont donc la possibilité de suivre une scolarité en milieu ordinaire.

Le codeur accompagne l'élève sourd dans ses apprentissages. En effet, dans la majorité des cas, ces enfants présentent de grandes difficultés à assimiler une langue riche et correcte parce que les prothèses auditives classiques ainsi que les implants cochléaires, quelles que soient leurs performances, ne leur permettent pas d'entendre avec précision et sans confusion l'intégralité de la langue parlée et parce que la lecture labiale n'apporte pas toujours un complément fiable (on estime que seulement 30% du message oral est perçu par ce moyen).

Le rôle de ce professionnel est donc de compléter tous les messages oraux en langue française avec l'aide du code.

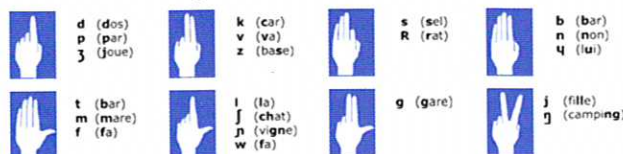
Membre de l'équipe pédagogique spécialisée, il assure le lien entre celle-ci et le lieu de scolarité. Il intervient principalement dans les lieux d'enseignement et de formation, établissements de la maternelle à l'université, dans la formation professionnelle ainsi que lors des examens.

Il peut être aussi amené à intervenir dans des conférences et dans le cadre professionnel (réunion de travail, congrès...).

Son rôle ne se limite pas seulement à transmettre un message oral ; il informe les enseignants sur la surdité, le code et le profil des élèves sourds accueillis.

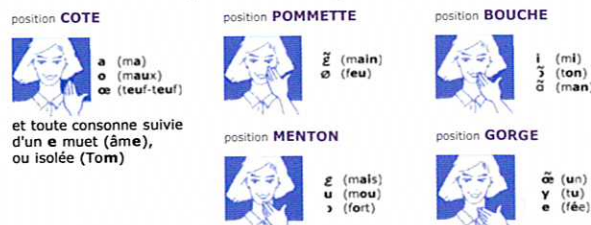
Un métier peu connu, « Codeur LPC »

Les 8 configurations des doigts pour coder les consonnes



et toute voyelle non précédée d'une consonne (âge)

Les 5 positions de la main pour coder les voyelles



Il est également associé au projet personnalisé de l'élève. Il participe à la socialisation et à la bonne intégration du jeune sourd, par exemple en l'aidant dans sa prise de parole en classe, en l'accompagnant dans des activités extrascolaires, en délivrant à la classe des informations pratiques sur la surdité.

L'accès à ce métier :

Cette profession est accessible grâce à licence professionnelle de codeur LPC. Les qualités requises sont bien évidemment une excellente maîtrise de langue française orale et écrite, une aptitude à la communication, une grande capacité d'adaptation et un intérêt pour le monde de l'enseignement. ■

Pour aller plus loin ou pour en savoir plus :

<http://www.alpc.asso.fr> (Association pour la promotion et le développement du LPC).

Aurélie DURAND
Codeuse LPC

MÉDICO-SOCIAL

Les journées nationales SMS au service du terrain

Les 3^{èmes} journées nationales du domaine SMS [Social Médico Social] des PEP se sont déroulées du 20 au 22 Janvier 2010 à Orléans, avec pour thème « Le médico social à l'épreuve de la loi HPST : comprendre les enjeux, promouvoir la bientraitance ».

Témoignage d'un chef de service éducatif...

« A la lecture du programme, plusieurs questions me sont rapidement venues : quelle sera ma place en tant que chef de service à ces journées, comment pourrai-je m'approprier le contenu des conférences, quelle forme prendra ma participation aux ateliers, quels liens pourrai-je ensuite effectuer dans le travail au quotidien auprès de l'équipe éducative ?

Mais très rapidement mes interrogations ont laissé place à la réflexion et à une analyse plus approfondie. En effet, lors des diverses conférences, j'ai pu rapidement mesurer l'importance de l'impact des pouvoirs publics dans notre secteur et notamment les nouveaux enjeux qui se profilent avec les Agences régionales de Santé (ARS), les procédures d'appel à projet, le CPOM... Toutes ces nouvelles mesures influent bien sûr sur nos pratiques professionnelles et, c'est bien là, au carrefour de la stratégie d'établissement et de l'accompagnement des équipes qui doivent avant tout répondre aux besoins de l'utilisateur, que se situe aujourd'hui le positionnement du chef de service.

Il m'est par ailleurs apparu incontournable que chacun d'entre nous ait aujourd'hui conscience que la notion de bientraitance est au centre des pratiques professionnelles et doit par conséquent être réinterrogée de façon régulière. J'ai d'autant plus la conviction qu'il appartient à l'une des missions du chef de service d'amener l'équipe à se questionner sur ses pratiques, à réfléchir à la notion d'accompagnement et aux savoir être indispensables permettant le respect et l'intégrité des usagers.

Ces trois journées de réflexion m'ont donc permis de faire le lien entre les politiques sociales, la pratique des équipes au quotidien et mon positionnement professionnel de chef de service. Ces rencontres ont aussi été l'occasion d'approfondir ma connaissance du réseau PEP et ont également été source de fructueux échanges avec la vingtaine de collègues de l'ADPEP 21 qui participaient à ces journées nationales. » ■

Florence Mielle
Chef de service éducatif - IME PEP21 - Secteur enfance



“Cadre de direction cherche œil directeur...”

Au regard des bienfaits du séminaire organisé l’an dernier, l’équipe de cadres ADPEP 21 (chefs de service, directeurs adjoints, directeurs, directeurs de pôle, direction générale) au grand complet s’est réunie à nouveau sur 2 jours, les 24-25 mars 2010 au Centre de Montagne des Jacobeys à Prémanon.

Ce temps de travail a permis aux participants de se retrouver, de créer du lien inter-établissements en oubliant pour un temps les représentations hiérarchiques et de contribuer à la réflexion institutionnelle et associative autour de quelques thèmes.

Au programme, côté détente et dynamique collective, initiation au biathlon. Soleil et ciel bleu étaient au rendez-vous et chacun a pu s’essayer au ski de fond et au tir à la carabine. Quelques petites chutes mais pas de blessés et beaucoup de bonne humeur, avec même un public pour une « petite compétition » entre les pôles... Nous ne dirons pas qui a gagné...

Côté travail, les séances plénières ou par groupes se sont elles aussi déroulées dans un climat de convivialité et d’échanges. Cette année, au programme, le dossier de l’usager (encadré ci-dessous) avec une mise à plat des pratiques au sein des

différents établissements et services ainsi qu’un rappel du cadre réglementaire... A chacun de faire le meilleur usage possible des bonnes idées des autres pour s’améliorer. Autre thème de travail... le rapport d’activité de l’établissement ou du service, repris par pôle afin d’explicitier son contenu, trouver une trame et le présenter ensuite au groupe. Puis, l’évaluation interne et la préparation de l’axe 4 sur l’organisation interne de l’établissement ou du service. Enfin, les participants ont apporté leurs contributions et suggestions à une première lecture à la réécriture du projet associatif communiqué à l’ensemble des personnels et adhérents.

Pour clôturer ces journées, ballade en raquettes jusqu’à un petit chalet, pour nous retrouver autour d’un feu de bois, nous restaurer, continuer d’échanger et penser déjà au séminaire de l’année prochaine... ■

Maryline DEGRAVE
Chef de service IME ADPEP 21



Séance d’initiation au biathlon

Le dossier de la personne accueillie, de sa constitution à son archivage : un enjeu associatif

Le dossier constitue un élément transversal du parcours de l’usager dans nos établissements et services. Document administratif, il constitue une collection organisée d’informations régulièrement mises à jour.

L’enjeu se situe d’une part dans le respect des exigences de la loi 2002-2 en matière de droit à l’information des usagers, et d’autre part en matière d’utilisation et à plus long terme, d’archivage pour conserver la mémoire de nos activités.

Aujourd’hui, l’ADPEP 21 conserve dans ses archives une quantité d’informations et de dossiers qui constituent un fonds documentaire à l’intérêt historique considérable, ce dont nous n’avons pas suffisamment conscience.

Distribué dans les différents établissements de l’association, ce patrimoine parle tout à la fois des pratiques de rééducation, des relations de complémentarité, des évolutions institutionnelles étalées sur plus d’un demi-siècle... Ce formidable matériel, qui intéresserait autant les archives départementales, dans le cadre de leur mission de conservation que des chercheurs orientant leurs travaux sur l’histoire de l’éducation populaire et spécialisée, est avant tout un bien à préserver et à valoriser.

Cela nécessite aujourd’hui d’engager des actions de repérage, d’inventaire et d’organisation de ce fonds documentaire, actions

que l’ADPEP 21 s’est résolue à inscrire dans ses prochaines orientations associatives. Il en va de la mémoire de savoir-faire passés mais dont la connaissance peut nourrir la compréhension des pratiques d’aujourd’hui et l’élaboration des projets pour demain.

Le 19 novembre 2009, s’était tenue à l’IRTESS, en partenariat avec le CREA Bourgogne et le Conservatoire National des Archives et de l’Histoire de l’Education Spécialisée (CNAHES) une journée d’étude sur le traitement et l’archivage des dossiers des usagers. Les intervenants avaient mis en évidence et souligné le caractère irremplaçable de cette mémoire des institutions.

Soulignons que l’ADPEP21 participe activement aux travaux et réflexions du CNAHES Bourgogne.

Une réflexion collective sur le dossier de la personne accueillie a par ailleurs concrètement été engagée avec nos équipes de direction lors de notre séminaire annuel à Prémanon les 24-25 mars derniers.

Sonia Gatignol-Bonnot
Responsable qualité et projets
sonia.gatignol@pep21.org

Dans le cadre du partenariat avec le Centre Multimédia, les écoles du quartier des Grésilles réalisent chaque année plusieurs projets multimédia sous la conduite de l'animateur Éducation Nationale, Jean-Marie Legros et des enseignants du secteur.

Montrer aux parents ce qu'est la vie quotidienne à l'école, tel est le but du diaporama qu'élaborent actuellement les quatre classes de Champollion maternelle, et qui sera présentée pendant la semaine de « Grésilles en Fête » au mois de juin.

Les sorties feront aussi l'objet de reportages : c'est ainsi que les expériences d'orientation et de découverte de l'environnement à Curtil-Saint-Seine par la maternelle Flammarion, resteront dans les mémoires grâce au DVD qui sera réalisé à cette occasion.

La culture musicale constitue un autre thème important valorisé par les outils multimédia :

- suivre des musiciens, les interroger sur leur travail, assister à des répétitions, participer à un spectacle (Elèves de Champollion avec le Quatuor Manfred),
- se familiariser avec la pratique des instruments et monter une pièce musicale avec les musiciens du Conservatoire à Rayonnement Régional (Elèves de York élémentaire).

Les représentations et la démarche seront bien sûr immortalisées par un DVD... une conclusion « en fanfare » en quelque sorte !

Et les traditions ne sont pas oubliées, notamment avec le fameux carnaval de la maternelle Flammarion.

L'apprentissage essentiel de la citoyenneté sera illustré à l'école élémentaire Flammarion et à l'école élémentaire Champollion par l'étude de la Charte de Propreté du Quartier, en partenariat avec l'OPAC. Une belle façon de contribuer au mieux vivre ensemble...

Bref, une année éducative foisonnante, variée et multimédiatique ! ■

Michel BON
Centre Multimédia
c.multimedia@laposte.net



BREVES

JEUX PARALYMPIQUES : Vincent GAUTHIER récompensé

L'ADPEP21 (commission solidarité) a sponsorisé Vincent GAUTHIER pour sa participation aux jeux paralympiques de Vancouver en mars 2010. C'est avec grand plaisir que nous avons appris ses victoires avec 3 Médailles obtenues soit la moitié des médailles de tous les sportifs français engagés.

(Un article lui sera consacré dans un prochain numéro)

Pour plus de renseignements : <http://www.vincent-team.com/>



Solitaires 21

Revue de l'Association Départementale des Pupilles
de l'Enseignement Public de Côte-d'Or
28, rue des Écayennes - 21000 DIJON
<http://lespep21.lespep.org>

Directeur de publication : Jacques VAUDIAUX.
Responsable de la rédaction : Fabrice TOLETTI.
Réalisation - Impression : ICO Dijon 03 80 50 92 70.
ISSN : en cours.

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
réserve également à tous les personnels de l'ADPEP 21



- Une offre claire et sans surprise.
- Des crédits et des assurances conçus pour les personnels de l'Éducation Nationale.
- Un personnel compétent qui vous conseille dans nos locaux, par courriel ou par téléphone.
- Une éthique mutualiste authentique.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant
Bourgogne Centre

8, Rond Point de la Nation
21000 Dijon

Tél. 03 80 54 53 20

E-Mail : 02579@cmcee.creditmutuel.fr